



En garde alternée, la mère ne veut plus prendre les enfants

Par **laure73**, le **05/02/2011** à **20:02**

Bonjour,
En garde alternée depuis bientôt un an, la mère, ayant des problèmes d'alcool, ne veut plus les prendre depuis septembre 2010 mais ne veut pas laisser la garde au père et ne veut plus participer aux frais. Quelles sont les solutions que l'on dispose? Quel conseils nous donneriez vous? Merci d'avance.

Par **Marion2**, le **05/02/2011** à **21:05**

il faut que le père fasse une requête en courrier recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.
Si le père veut que la résidence des enfants soit chez lui, que la mère veuille ou pas, c'est le JAF qui statuera dans l'intérêt des enfants.
Si malheureusement le père ne veut pas s'occuper de ses enfants, ils seront placés.
Selon les revenus de la mère, le JAF statuera sur le montant d'une pension alimentaire.
Que le père agisse rapidement dans l'intérêt de ses enfants.
le père peut contacter un avocat, mais ce n'est pas obligatoire.